Demande d'autorisations liées à des affaires de droit des réfugiés pendant la COVID-19

Utilisez le présent formulaire pour demander des autorisations de deux heures supplémentaires pour la préparation à une audience devant la SPR.

Critères d'admissibilité à une autorisation de deux heures supplémentaires:

- 1. La date d'audience de la demande d'asile se situe entre le 20 juillet 2020 et le 31 mars 2023
- 2. L'autorisation des services relatifs à une audience en droit des réfugiés a déjà été accordée et ajoutée au certificat.

Numéros de certificat : Audience devant la SPR

1:	11:
2:	12:
3:	13:
4:	14:
5:	15:
6:	16:
7 :	17:
8:	18:
9:	19:
10:	20:

Confirmation

Je confirme qu'à ma connaissance, cette demande satisfait aux critères d'admissibilité exigés et l'information fournie est exacte et véridique.

Nom: Date:

Signature:

Soumettez le présent formulaire à la page des autorisations ou modifications à un certificat. Le formulaire peut contenir plusieurs demandes relatives à des certificats différents (soumettez le formulaire sur *Aide juridique en ligne*, sous le premier numéro de certificat) et sélectionnez «102 Documents d'autorisation devant la SPR »

Les renseignements personnels figurant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi de 2020 sur les services d'aide juridique* aux fins de paiement des comptes, d'enquêtes et de l'administration de la *Loi sur les services d'aide juridique*.

Les questions à ce sujet doivent être adressées à l'agent(e) de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, à fippa@lao.on.ca ou au 1 800 668-8258.



Ver: 2022-08